

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26 novembre 2024
Date d'affichage :
26 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Marcel GEORGES – Arnaud ROSIER – Philippe LARDIN -

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE – Jacques ROBERT -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

MODIFICATIONS DE POSTES

MODIFICATION POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Un agent affecté sur le site de L'ISLE SUR SEREIN était en disponibilité depuis 5 ans. Elle a décidé de démissionner de son poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, à compter du 21 octobre 2024.

Cet agent était remplacé par deux personnes. Il convenait donc de prévoir deux postes séparés pour ces agents.

C'est pourquoi, par délibération en date du 16 septembre 2024, un poste d'adjoint d'animation permanent, à temps non complet (4,25/35^{ème}) a été créé, pour assurer les missions d'animation sur le temps méridien sur le site de L'ISLE SUR SEREIN, à compter du 21 octobre 2024.

Pour le deuxième agent, il faut modifier le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe qui doit passer de 5,5/35^{ème} à 2,5/35^{ème}. Le Comité Social Territorial a été saisi. Il a émis un avis favorable le 10 octobre 2024. Il est donc proposé au Conseil Communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2025, de :

- Supprimer 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (5,5/35^{ème}),
- Créer 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (2,5/35^{ème}).

MODIFICATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Au vu des effectifs sur le temps méridien à l'école de JOUX LA VILLE, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animateurs en augmentant le temps de travail d'un agent.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier un poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet, en le passant de 14,5/35^{ème} à 15,5/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2025.

SUPPRESSION DE POSTES D'ANIMATEURS

Dans le cadre du recrutement d'un directeur enfance jeunesse, la collectivité s'était donnée la possibilité de recruter sur les postes suivants :

- Animateur territorial, à temps complet (poste créé par délibération du 8 juillet 2024),
- Animateur territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste créé par délibération du 6 décembre 2021),
- Animateur territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste créé par délibération du 27 février 2023).

La nouvelle directrice a été recrutée au poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe, dans le cadre d'une mutation.

Il convient donc de supprimer les deux autres postes. Le comité social territorial a émis un avis favorable sur ces suppressions de postes.

REÇU EN PREFECTURE

1e 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

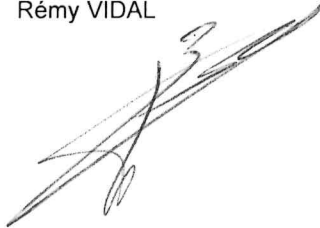
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- SUPPRIMER un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (5,5/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2025,
- CREER un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (2,5/35^{ème}).
- MODIFIER un poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet, pour le passer de 14,5/35^{ème} à 15,5/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- SUPPRIMER un poste d'animateur territorial, permanent, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- SUPPRIMER un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

